

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 7 avril 2025

HEURE : 19 h

PRÉSENTS: Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Marie-Lou Noël (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENTE : Amélie Ferron-Roussel (conseillère)

PUBLIC : 12 personnes dont un membre des médias (Acadie Nouvelle).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal:

4.1 Réunion ordinaire du 10 mars 2025

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 mars 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi du procès-verbal

La greffière mentionne que tous les suivis ont été effectués.

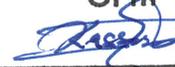
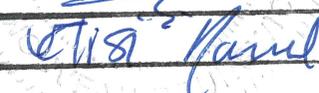
6. Correspondance

6.1. Rapports des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – février et mars 2025

La greffière fait état des permis émis pour les mois de février et mars 2025.

6.2. Autre

La DG a reçu une correspondance de M. Kyle Leavitt, directeur de l'OMUNB, l'informant que l'OMUNB s'engage à renforcer les capacités de préparation et d'intervention en cas d'urgence dans l'ensemble de la province. Une évaluation globale de la capacité des communautés à gérer les situations d'urgence sera lancée d'ici le 30 avril.

SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIÈRE

Monsieur le maire et le Chef pompier ont reçu une lettre de remerciement pour le soutien du service d'incendie de la brigade de Shippagan lors de l'incendie majeur du 13 mars dernier à l'Île-de-Lamèque.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

8.1 Plan quinquennal des dépenses en immobilisation relatif au Fonds pour le développement des collectivités du Canada

Le conseil municipal ayant pris connaissance du document intitulé « Shippagan - plan quinquennal des dépenses en immobilisation relatif au Fonds pour le développement des collectivités du Canada 2024-2028 », il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Carron que le plan soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Demande de support financier – Patrimoine Shippagan

La municipalité a reçu une demande de support financier de la part de Patrimoine Shippagan. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ annuellement pour les années 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Adoption de la modification à la politique d'incitatifs au développement économique

Afin d'assurer l'inclusion de l'ensemble du territoire de la nouvelle municipalité de Shippagan, une modification à la politique d'incitatifs au développement économique est requise. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Eda Roussel que la modification à la « Politique d'incitatifs au développement économique », portant le numéro 1403, soit adoptée tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Adoption – Politique pour nouveau-né

La politique pour nouveau-né vise à soutenir les familles résidentes de la municipalité de Shippagan en leur offrant un panier à la naissance ou à l'adoption de leur enfant. Cette initiative a pour but de promouvoir le bien-être des familles et d'encourager la natalité dans notre communauté. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que la « Politique pour nouveau-né », portant le numéro 1410, soit adoptée tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Adoption – Politique du mur de la renommée sportive de Shippagan

Cette politique vise à établir des critères clairs et transparents pour l'admission des individus et des équipes au nouveau mur de la renommée sportive de Shippagan, tout en préservant les valeurs sportives de notre communauté. Le mur rendra hommage aux meilleurs d'entre nous et inspirera les autres. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que la « Politique du mur de la renommée sportive de Shippagan », portant le numéro 1708, soit adoptée tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Autorisation des demandes d'incitatifs – Politique d'incitatifs au développement économique

En lien avec la politique d'incitatifs au développement économique, les incitatifs suivants ont été traités par l'administration et cadre aux critères, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud d'autoriser les incitatifs suivants :

- Alex Petrie, nouveau propriétaire : 310 \$
- Vanessa Roussel et Jean-Francois Power, nouveaux propriétaires : 310 \$
- Patricia Tremblay Dagenais et Jean-Pierre Vienneau, nouveaux propriétaires : 310 \$
- Me Martine Lanteigne, achat d'un bâtiment commercial déjà existant : 1 085 \$
- Caroline Beaudin et Sébastien Chiasson, nouveaux propriétaires : 310 \$
- Pierre-Paul Roussel et Marie-Claude Gagnon, nouvelle construction : 5 953.70 \$
- Mathieu Robichaud, nouvelle construction : 6 552.98 \$

Pour un total de : 14 831.68 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Autorisation de la procédure de modification d'un nom de rue

La municipalité souhaite renommer une section de la 8e Rue, soit le tronçon allant de la rue DeGrâce jusqu'au boulevard J.-D.-Gauthier, afin de mieux refléter l'histoire et l'identité locale. Le Dr. Louis-Marie Gauthier a célébré sa 50^e année de pratique médicale et la municipalité veut souligner son implication au bien-être de la population. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Eda Roussel d'autoriser la procédure de modification d'un tronçon de la 8^e Rue pour rue Dr- L.- M.- Gauthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Demande d'emprunt – Commission des emprunts de capitaux par les municipalités

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud que la municipalité de Shippagan demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

| Fin | Somme (\$) | Durée |
|---|-------------------|--------------|
| Service de transport Asphaltage et égout pluvial | 592 000 \$ | 15 ans |
| Services d'administration générale 2 ^e étage de l'Hôtel de Ville | 245 000 \$ | 20 ans |
| Services d'hygiène environnementale (utilité) Réfection de l'égout sanitaire et aqueduc | 257 000 \$ | 20 ans |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme – Projet rue Audet et rue des Fondateurs

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage – rue Audet et rue des Fondateurs

Proposé par la conseillère Marie-Lou Noël
Appuyée par la conseillère Nathalie Robichaud

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage par la municipalité de Shippagan et que cette demande a pour but de permettre l'aménagement d'habitations multifamiliales sur l'ensemble des terrains qui bordent les rues Audet et des Fondateurs, entre le boulevard J.-D. Gauthier et la rue de l'École;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage comme recommandé par le Comité de révision de la planification;
- la greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 5 mai 2025 à la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville de Shippagan, N.-B. à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN
SHIPPAGAN
MAIRE
GREFFIÈRE

8.10 Demande de l'avis du Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne – 162, 12^e Rue

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage – 162, 12^e Rue

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : permettre l'usage d'une habitation multifamiliale au 162, 12^e Rue.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h52.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h05.